

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Rapporteur Monsieur le Président

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

• LES OBJECTIFS DU D.O.B.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

• LES OBLIGATIONS LEGALES DU D.O.B.

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, et ce, en application des articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces règles s'appliquent aux offices de tourisme constitués en Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif mais ne peut être organisé au cours de la même séance que l'adoption du Budget Primitif.

**LES GRANDES ORIENTATIONS 2018
POUR L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE MEDOC ATLANTIQUE**

RECETTES

Elles se répartissent en 3 sources :

- Reversement du produit de la collecte de la taxe de séjour instaurée par la communauté des communes sur la base de la TS 2017 : **82 %**
- Packs de prestation de services à destination des partenaires touristiques : **11,5 %**
- Recettes liées aux commissions perçues sur les ventes de forfaits touristiques et de revente de billetterie : **6,5 %**

DEPENSES

Trois masses se dégagent pour permettre de mener à bien les missions afférentes à l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique :

1/ Marketing (20 % du budget) :

- Actions de diffusion de la marque Océanesque.
- Actions de communication par voie d'affichage et radio.
- Actions de soutien aux manifestations à vocation touristique sur le territoire.
- Refonte de la stratégie digitale de l'office de tourisme Médoc Atlantique : site internet, référencement, réseaux sociaux.
- Actions de promotion de la destination : Salons, Accueil presse, Works shop.
- Actions de mise en marché et de commercialisation des prestataires touristiques de la destination.

2/ Salaires et Charges (54 % du budget) :

- Situation de l'effectif Médoc Atlantique : 24 personnes au 01 01 2018.
 - Direction : 2 ETP
 - Administration Générale, Finances : 2,70 ETP
 - Information et Accueil : 10 ETP
 - Marketing : 8 ETP
 - Chargée de mission : 1 ETP (contrat professionnalisation)
- Financement de 87 mois de salaires des CDD saison.

3/ Charges de fonctionnement général sur les bureaux disposant d'un Bureau d'Information Touristique (26 % du budget) :

- Entretien des installations en matière d'infrastructures
- Suivi de la sécurité des établissements recevant du public
- Maintenance des matériels techniques et informatiques

NB : Le résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2017 de l'EPIC Médoc Atlantique n'est pas pris en compte à ce stade du calendrier. Il fera l'objet d'une délibération ultérieure d'année 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.



Laurent PEYRONDET
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Laurent Peyrondet", written over a horizontal line.